

## Compte Rendu conseil syndical du mardi 1er février 2022 à 19h00 à la salle des fêtes de MARGENCEL

### PRESENTS :

#### **Membres titulaires :**

SCIEZ : Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS,

ANTHY-SUR-LEMAN : Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Vanessa MESSAMER, suppléante de Jennifer JACQUIER

MARGENCEL : Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN

#### **Membres suppléants :**

SCIEZ : Cyril DEMOLIS, Taline DUPUPET

ANTHY-SUR-LEMAN,

MARGENCEL : Alexandra DURAND, Valérie GAILLARD, Amélie VIOLETTE

#### **Membres excusés :**

ANTHY-SUR LEMAN : Céline PRUD'HOMME, Jennifer JACQUIER

#### **Membre absent :**

SCIEZ : Franck HOUSER

ANTHY-SUR LEMAN : Florian BOURDIN

Avant d'ouvrir la séance, Clarisse BENSEKRANE, directrice des activités Petite enfance et Lourdes FONSECA, déléguée territoriale petite enfance Léo LAGRANGE se présentent aux élus du SISAM et font un bilan sur la première année d'exercice à la crèche des Coccinelles depuis que la délégation de service public a été confiée à l'association Léo Lagrange.

La reprise de la délégation de service s'est effectuée dans un contexte compliqué.

Le confinement d'avril 2021, a entraîné à nouveau l'arrêt de l'ensemble des activités d'accueil et a surtout induit une réorganisation pour les familles.

Les services CAF ont réalisé une visite de suivi en novembre 2021, en présence et avec la collaboration de Madame Jacqueline THIBERT, de la directrice et d'une partie de l'équipe du site. Ils ont considéré qu'il convenait d'organiser un temps de concertation et de restitution au Groupe d'Appui Technique Départemental de la PMI pour aborder les désordres liés au personnel mais également la réglementation relative à l'encadrement des enfants.

A la demande du SISAM des commissions Techniques et Politiques de suivi vont être mises en place très prochainement afin de faire un bilan sur cette première année d'exercice de l'association et d'aborder les points de vigilance et les préconisations relevés. Le calendrier de réunions régulières de ces comités va être fait afin de suivre au plus près l'évolution de la structure et s'assurer du bon suivi de la commande politique. En leur qualité de gestionnaire, il appartient à l'association de faire des propositions adaptées pour que soient levés chacun de ces points de vigilance. Ces différents désordres entraînant des conditions d'accueil dégradés, le délégué va être mobilisé sur cette situation pour que soient définies les actions qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour que soient proposés des services et accueils de qualité aux administrés bénéficiant de cette offre d'accueil.

Madame Fatima BOURGEOIS, Présidente du SISAM ouvre la séance à 19h.

### **Ordre du jour :**

1. Nomination d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu du 7 décembre 2021,
3. Convention d'objectifs et de moyens 2022 de l'ABCJ,
4. Convention d'objectifs et de moyens 2022 du Foyer Culturel de Sciez,
5. Avenant à la DSP Léo Lagrange,
6. Avenant à la convention FOL74 : soutien aux départs en séjours de vacances,
7. Convention CDG74 : mise à disposition d'un secrétaire de mairie itinérant,
8. Prise en charge des travaux du skate-park d'Anthy-sur-Léman,
9. Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022,
10. Approbation des restes à réaliser de l'année 2021,
11. Ouverture de crédits à la section d'investissement 2022,
12. Questions diverses

#### **1. Nomination d'un secrétaire de séance**

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Taline DUPUPET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### **2. Approbation du compte rendu du 7 décembre 2021**

Fatima BOURGEOIS donne lecture du compte rendu du 7 décembre 2021, Compte rendu approuvé à l'unanimité.

#### **3. Convention d'objectifs et de moyens 2022 de l'ABCJ**

### **Exposé :**

Fatima BOURGEOIS rappelle que la commission finances a étudié le budget prévisionnel 2022 de l'ABCJ lors de la commission du 20 octobre 2021.

Fatima BOURGEOIS présente la proposition de Convention d'Objectifs et de Moyens 2022 de l'ABCJ comme suit :

Durée de la convention :

Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

Actions subventionnées :

Les offres de service suivantes :

- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) sur Anthy
- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) sur Margencel
- Accueil intercommunal du mercredi à la journée sur Anthy ou Margencel
- Accueil intercommunal pendant les vacances scolaires
- Relais d'assistantes maternelle intercommunal
- Des séjours de vacances avec pour objectif la réalisation de 1 000 journées vacances
- Des actions jeunesse 11 -14 ans
- Accueil sur le temps du midi des élèves du collège Théodore Monod
- La ludothèque et ses permanences

Action	Budget 2021	Budget 2022	Augmentation
RAM	13 596 €	14 634 €	1 038 €
ALAE Margencel	21 815 €	23 230 €	1 415 €
ALAE Anthy	21 387 €	22 160 €	773 €
ALSH mercredi	48 286 €	52 832 €	4 546 €
Vacances enfance	80 808 €	80 205 €	-603 €
Vacances jeunesse	50 899 €	50 420 €	-479 €
Local jeunesse	31 151 €	32 732 €	1 581 €
Action collège	15 345 €	15 415 €	70 €
Séjours	50 349 €	51 465 €	1 116 €
Ludothèque	21 949 €	22 350 €	401 €
<b>Total subvention</b>	<b>355 585 €</b>	<b>365 443 €</b>	<b>9 858 €</b>

Pour le SISAM, la demande de subvention de l'ABCJ est de **365 443 € soit 9 858 €** de plus que sur l'année 2021.39 390 €. Cette augmentation s'explique par les points suivants qui font augmenter les dépenses totales de l'association :

- **15 824 €** dédiés aux activités : Une augmentation d'effectif notamment sur les mercredis, le périscolaire d'Anthy-sur-Léman et sur certaines périodes de vacances scolaires augmente les dépenses liées à l'activité de 15 824 €.
- **23 223 €** de frais de personnel dû à un besoin d'encadrement supplémentaire.
- Une augmentation du point de la convention collective

Montant de la subvention annuelle :

La subvention 2022 de l'ABCJ pour les actions enfance jeunesse a été estimée à 363 443 euros

#### Echéance des versements :

Février 25 % : 90 860, 50 euros  
Avril 25 % : 90 860, 50 euros  
Juillet 25 % : 90 860.50 euros  
Octobre 15 % : 54 516.30 euros  
Solde à réception des bilans : 36 445.20 euros

#### Décision :

Après débat et vote les élus du Conseil Syndical ont accepté à l'unanimité les termes de la convention et valider la subvention 2022 pour l'Association Bas Chablais et Jeunes pour un montant de 363 443 euros. Les élus du Conseil syndical autorisent la présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens formalisant cette subvention.

#### **4. Convention d'objectifs et de moyens 2022 du Foyer Culturel de Sciez**

#### Exposé :

Fatima BOURGEOIS rappelle que la commission finances a étudié le budget prévisionnel 2022 de Foyer Culturel de SCIEZ lors de la commission du 20 octobre 2021. Cette analyse a permis de relever une augmentation de 11 548 euros expliquée par l'augmentation du point de la convention collective, de leur souhait d'embaucher un animateur volant et des frais de siège.

Fatima BOURGEOIS présente la proposition de Convention d'Objectifs et de Moyens 2022 du Foyer Culturel de Sciez comme suit :

#### Durée de la convention :

Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

#### Actions subventionnées :

- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) sur Sciez
- Accueil intercommunal du mercredi à la journée sur Sciez
- Accueil intercommunal pendant les vacances scolaires
- Des actions jeunesse pour les 14-17 ans

La demande de subvention s'élève à **197 962 €** répartie comme suit :

Action	Budget 2021	Budget 2022	Augmentation
ALAE	62 551 €	78 834 €	16 283 €
Mercredi	21 010 €	23 636 €	-2 626 €
Vacances	61 647 €	72 424 €	10 777 €
Actions jeunesse 14-17 ans	41 206 €	23 068 €	-18 138 €
<b>Total subvention</b>	<b>186 414 €</b>	<b>197 962 €</b>	<b>11 548 €</b>

Cela représente une augmentation de **11 548 € pour le SISAM / l'année 2021**. Cette augmentation s'explique par les points suivants qui font augmenter les dépenses totales de l'association :

- **12 500 €** : Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la convention collection ECLAT (ex animation) prévoit une augmentation du point.
- **9 000 €** : embauche d'un animateur volant, qui permettra de solutionner les problématiques de remplacement en cas d'arrêts maladie ou d'absence dans les équipes.
- **1 780 €** : Une augmentation des frais de siège estimée à 2,2% liée au coût des salaires.
- **4 000 €** : de baisse des participations des familles due à la fermeture de 3 jours du centre de loisirs fin août permettra de ranger le centre et préparer l'accueil des enfants au périscolaire. Cela a pour incidence une perte de recettes de 4 000€ (qui se répartissent entre 5 900€ de recettes en moins et 1900€ de dépenses en moins).
- **1 000 €** : de baisse environ dû à la baisse de fréquentation, en comparaison aux années précédentes mais pas suffisamment pour enlever un animateur. La participation des parents, la prestation de la CAF, et le calcul du Bonus CTG sont basés sur cet effectif, ce qui implique une baisse d'environ 1 000€ par rapport à 2021. De même, le budget se base sur une projection sur les effectifs réalisés en 2020 ou 2021 pour les vacances d'automne et de printemps et sur un retour de fréquentation proche de 80%, alors qu'il était de 60% ces 2 dernières années, en raison de la COVID.

Montant de la subvention annuelle :

Le budget prévisionnel 2022 du Foyer Culturel de Sciez concernant les actions enfance jeunesse a été estimé à **197 962 euros**.

La commission finances a analysé le budget prévisionnel le 16 décembre 2021 et a relevé une demande de subvention en augmentation de 11 548 euros. La commission finance n'a pas retenu les demandes suivantes :

**Pour 3 600€** : le chauffeur de bus de Sciez étant en congé au mois d'août, l'association souhaite faire appel à une compagnie de transport privée, à raison d'une sortie hebdomadaire pour l'ensemble de nos groupes soit 2 bus ;

**Pour 14 560€** : Embauche d'un animateur supplémentaire, à mi-temps.

Echéance des versements :

Février 25 % : 49 490.50 euros

Avril 25 % : 49 490.50 euros

Juillet 25 % : 49 490.50 euros

Octobre 15 % : 29 694.30 euros

Solde à réception des bilans : 19 796.20 euros

**Décision :**

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical acceptent à l'unanimité les termes de la convention et valident la subvention 2022 pour le Foyer Culturel de SCIEZ pour un montant de 197 962 euros. Les élus du Conseil Syndical autorisent la présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens formalisant cette subvention.

## **5. Avenant à la DSP Léo LAGRANGE**

### **Exposé**

Le SISAM a signé une délégation de service public pour la gestion de la crèche « Les Coccinelles » avec l'association Léo Lagrange portant sur les exercices 2021-2025. Lors de sa contractualisation la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie n'a pas précisé le mode de versement de la subvention Convention Globale Territoriale, cette recette n'avait pas pu être intégrée au contrat.

Par son courrier du 2 février 2021, la CAF74 a précisé les modalités de versements relatifs aux « bonus territoire » dans le cadre de la signature de la Convention Territoriale Globale. Ainsi, un montant maximum de 164 832 € serait versé chaque année directement à la structure.

Cet élément financier n'ayant pas été intégré au contrat, le SISAM a versé un excédent de participation sur l'exercice 2021.

Il convient donc de rédiger un avenant à la DSP afin d'intégrer ce montant et de modifier le versement du concédant.

Conformément à l'article L. 3135-1 du Code de la commande publique, « un contrat de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence, dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat, lorsque : « [...] 3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ; [...] 5° Les modifications ne sont pas substantielles ; 6° Les modifications sont de faible montant. »

Le présent avenant a, ainsi, pour objet d'adapter le montant des versements financiers conclus dans le cadre du contrat de DSP en intégrant la subvention « bonus territorial » estimée à 164 832 € et tenir compte du trop-perçu par le gestionnaire.

### **Décision**

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité le versement au SISAM des 164 832 euros de trop-perçu par l'association Léo LAGRANGE. Ils autorisent la Présidente à signer l'avenant à la DSP Léo LAGRANGE.

## **6. Avenant convention FOL74 : soutien au départ en séjours de vacances**

### **Exposé :**

Mme Bourgeois rappelle que lors du Conseil Syndical du 27 mai 2021, les élus du SISAM ont approuvé la « convention séjours de vacances » pour favoriser le départ des enfants et des jeunes en colonies de vacances UFOVAL74. Durant l'été 2021, 15 enfants ont bénéficié de l'aide du SISAM, 1 de Margencel, 3 d'Anthy-sur-Léman et 11 de Sciez. La participation du SISAM a représenté la somme de 1 590 €.

Cette convention est renouvelable chaque année par tacite reconduction. Pour 2022, il est proposé de garder la même participation journalière qu'en 2021, à savoir 10 euros par jour et par enfant. Cette aide est automatiquement déduite de la facture des familles.

### Décision :

Après débat et vote, les élus du SISAM approuvent à l'unanimité l'avenant à la « convention séjours de vacances » et autorisent la Présidente à la signer.

## **7. Convention CDG74 de mise à disposition d'un(e) secrétaire de Mairie itinérant(e)**

### Exposé :

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer des remplacements ou des missions spécifiques.

En 2021, cette convention a permis d'avoir un secrétaire de mairie itinérant en soutien pour les démarches administratives notamment aux mois de novembre et décembre lorsque le poste de direction est resté vacant. Madame la Présidente, propose à l'Assemblée, pour le bon fonctionnement des services du syndicat, de recourir à la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

Montant forfaitaire pour l'intervention d'un(e) secrétaire de mairie en 2022 :

Mission tarif journée	450 €
Mission tarif demi-journée	240 €

### Décision :

Après débat et vote, les élus du Conseil syndical approuvent à l'unanimité le principe de recourir au service de mise à disposition d'un secrétaire de mairie itinérant du Centre de Gestion 74 à chaque fois que cela s'avèrera nécessaire et autorisent la Présidente à signer la convention.

## **8. Prise en charge des travaux du skate-park d'Anthy-sur-Léman**

### Exposé :

Mme CHATELAIN, vice-présidente du SISAM rappelle le contexte. Le SISAM et la commune d'Anthy-sur-Léman ont signé le 26 décembre 2019 une convention portant sur l'occupation du domaine public pour un aménagement à destination des enfants, jeunes et familles

La délibération du 26 avril 2021 autorise Madame ASNI-DUCHENE, Maire d'Anthy-sur-Léman à établir une facture à l'attention du SISAM pour la prise en charge des travaux réalisés par les services techniques communaux, à savoir : aménagement des espaces verts, création de places de stationnement et sécurisation d'un cheminement piétons.

La délibération du 27 mai 2021 autorise la Présidente du SISAM à signer un avenant portant sur les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable le bien supplémentaire suivant : une partie des parcelles AN192 et AN59 ainsi que la parcelle AN58 sises « Les hutins Vieux »

Ces travaux étant à présent achevés, les factures ont été transmises par la mairie d'Anthy-sur-Léman,

Description des matériaux	Dépenses en TTC
Location d'une pelle + godet orientable+ livraison	1 718,89 €
PE 100 dia 32 PN 10/16+ jonction serrage dia 32	138,47 €
Béton 300KG 0/8 CPJ45,5N	58,42 €
Engazonneuse essence 70/80 cm	98,80 €
Géotextile + pièces adduction eau + ciment en sac	141,59 €
Grave concassée 0/25 livré	1 958,58 €
Location rouleau 2 billes + remorque 2 essieux	134,47 €
Location d'une pelle + godet orientable+ livraison	1 772,41 €
Dalle gazon + géotextile + tube PVC	2 382,08 €
Béton 300KG 0/8 CPJ42,5N	73,02 €
Poteau clôture dia 14 lg 150 cm	388,74 €
Rondins pin dia 8 x 250 cm traité classe 4	102,96 €
<b>Total</b>	<b>8 968,43 €</b>

#### Décision :

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité la présidente à procéder au remboursement des montants engagés pour les travaux par la mairie d'Anthy-sur-Léman.

### 9. Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

#### Exposé :

Mme Bourgeois et Mme CHATELAIN feront lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 travaillé lors de la commission finances du 27 janvier 2022. Il est mentionné que les deux dernières années ont été particulières. D'une part, la pandémie a contrarié le bon déroulement de nombreux projets et d'autres part le SISAM a pu bénéficier de



subvention de la Caf dans le cadre du Contrat Global de Territoire. Ces éléments auront un impact financiers majeur dans la présentation des bilans financiers.

**Décision :**

Bien que le Rapport d'Orientation Budgétaire ne donne pas lieu à un vote, il est proposé aux élus du Conseil Syndical de bien vouloir approuver sa bonne tenue afin d'éviter tout contentieux à venir.

Le Conseil Syndical, après débats, PREND ACTE de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 du SISAM, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**10. Approbation des restes à réaliser de l'année 2021**

**Exposé :**

Mme Bourgeois présentera les restes à réaliser 2021 comme suit :

Chapitre	Nature de l'opération	Reste à réaliser HT
2 128		
	Eléments sportifs	23 957.16 €
	Terrassement	13 141.20 €
2 1318		
	Maçonnerie	9 996 €
2 121		
	Paysagiste	3 264 €
	<b>Total</b>	<b>41 955 €</b>

**Décision :**

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical à l'unanimité approuvent le montant des restes à réaliser 2021

**11. Ouverture de crédits à la section d'investissement 2022**

**Exposé :**

Mme Bourgeois rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

A compter du 1er janvier 2022, et ce jusqu'au vote du budget primitif de 2022, le syndicat ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Syndical. Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif principal de 2022, il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

### Décision :

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

### 12. Questions diverses


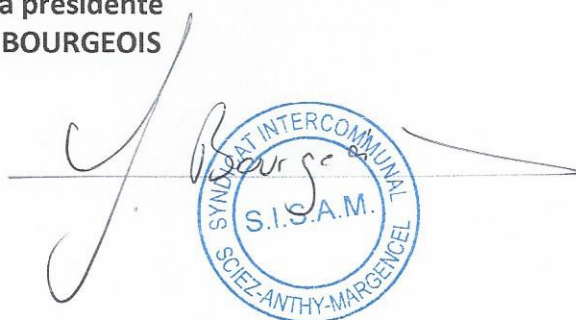
Mme Bourgeois rappelle que le SISAM a de nombreux projets à réaliser et que si l'année passée n'a pas permis ces réalisations, l'année 2022 devrait être plus riche de réalisations.

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 04 FEVRIER 2022 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS PRESENTS EN L'ASSEMBLEE DU 1er FEVRIER 2022 ;**

Le secrétaire de séance  
Taline DUPUPET



La présidente  
FATIMA BOURGEOIS



Vu pour être affiché le 04 février conformément aux prescriptions de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.